

CAHIER DE
MISE EN

CANDIDATURE DES ARTISTES

Gala de musique Autochtone

TEWEIKAN

Aboriginal Music Gala

2019



SOCAM
SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION
ATIKAMEKW - MONTAGNAIS

www.socam.net

Le prochain Gala de musique autochtone Teweikan se tiendra le 2 octobre 2019 à la salle J.-Antonio Thompson de Trois-Rivières. Cet événement majeur se veut un lieu de rassemblement et de fête qui soulignera la créativité et l'excellence des artistes et groupes musicaux issus des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que les Inuits du Québec.

La Société de communication Atikamekw-Montagnais (Socam), initiateur et promoteur du Gala de musique autochtone Teweikan, et ses nombreux partenaires sont donc fiers de lancer officiellement le cahier de mise en candidature des artistes et des groupes et ce, dans les différentes catégories et genres musicaux identifiés. Ceux et celles qui sont intéressées à poser leur candidature doivent le faire **avant le vendredi 9 août 2019 avant 12h (midi)** en complétant les formulaires appropriés et en annexant tous les documents et les supports audio et visuel exigés par le promoteur. Le cahier de mise en candidature est disponible sur le site web de la Socam au www.socam.net. Chaque artiste ou chaque groupe peut poser leur candidature dans plus d'une catégorie selon qu'il répond aux critères établis pour chacune de celles-ci à la seule condition que la majorité de leurs pièces musicales (51 % et plus) ou de leur album soit du genre musical auquel l'artiste ou le groupe s'inscrit.

Il est extrêmement important que tous les formulaires, tous les supports audio et visuel et tous les autres documents exigés par le promoteur soient inclus dans le dossier de mise en candidature de l'artiste ou du groupe à défaut de quoi, leur candidature sera automatique retirée de la compétition.

Seuls les artistes membres des Premières Nations du Québec et du Labrador ayant le statut d'indien inscrit au sens de la Loi sur les Indiens ou au sens de la Loi sur les autochtones Cris, Inuit et Naskapis du Québec, sont éligibles à déposer un dossier de candidature. La déclaration faisant foi dudit statut et/ou de ladite appartenance doit obligatoirement être déposée ainsi que tout document approprié (carte reconnue de statut d'indien, lettre du Conseil de bande signée du Chef confirmant l'appartenance, ou lettre de toute autorité désignée par lesdites lois mentionnées ci-haut).

Un jury formé de 3 personnes issues du monde artistique autochtone et non-autochtone se réunira en août 2019 pour analyser l'ensemble des candidatures. Les dossiers de mise en candidature dûment complétés selon les exigences du promoteur seront remis au jury pour analyse et sélection finale. Ce jury sélectionnera au maximum 3 artistes ou groupes en nomination dans chacune des catégories sauf celle du Prix Teweikan Hommage et Reconnaissance dont le lauréat sera déterminé par l'Académie (comité spécial formé du promoteur et de ressources du milieu) et le Prix du jury qui sera déterminé par les membres du jury.

Pour toute information concernant le Gala de musique autochtone Teweikan 2019 ou pour plus de précisions sur le cahier de mise en candidature, veuillez communiquer avec la Socam au 418 843-3873.



Crédit photo : Alexandre Deslauriers

LA PRÉSIDENTE DU JURY

Née le 11 octobre 1959, à Trois-Rivières, d'un père abénakis et d'une mère québécoise. Dotée d'une voix unique portée sur scène par une forte personnalité, Sylvie Bernard s'est d'abord fait connaître des québécois par la chanson. Artiste multidisciplinaire, auteur-compositeur-interprète elle nous transporte avec poésie et sensibilité dans ses univers sensuels et enivrants, d'une rare authenticité.

SYLVIE BERNARD

Lauréate à l'unanimité du Grand Prix d'interprétation du Festival international de la chanson de Granby en 1986. Quatre fois promue par l'Association québécoise de l'industrie du disque et du spectacle dans les catégories interprète féminine de l'année, découverte de l'année et spectacle populaire de l'année. Sylvie Bernard se présente à guichet fermé sur une multitude de scènes québécoises de renom.

Membre de l'Union des Artistes depuis 1986, elle participe à une centaine d'émissions de radio et de télévision. Elle est aussi la première interprète québécoise à se voir consacrée en français un Spécial d'une heure diffusé sur le réseau américain PBS.

C'est en 1990, qu'elle lance: *Marcher sur du verre*, *L'Amour dans le corps*, *Qu'ils s'envolent*, *L'année où Piccoli et*, en 1997: *Le cœur en feu*, *Mauvais rêves*, *Je te vois partout*, autant de titres connus de sa légion de fidèles.

En 2003, Sylvie Bernard est l'une des principales interprètes du spectacle hommage *J'aimerais Mornay* où elle partage la scène avec, entre autres, Céline Dion. En 2008, elle contribue à l'album *J'ai trouvé une chanson*, hommage à Ronald Bourgeois aux côtés, notamment, des Mario Pelchat, Daniel Lavoie et Florent Vollant.

En 2010, elle est récompensée par le Conseil du Développement du Centre du Québec qui lui décerne le Premier Prix des arts de la scène pour l'ensemble de sa carrière.

La revue nationale *Premières Nations* souligne son travail acharné et son immense talent en lui consacrant un reportage: *Sylvie Bernard L'abénakise aux mille talents*.

En 2016, un projet vidéographique de la réalisatrice Pauline Voisard met en lumière l'œuvre colossale de Sylvie Bernard dans: *Sylvie Bernard Tisserande de l'oubli*.

Expositions récentes:

2005 Grande Bibliothèque de Montréal, *Images écrites des Premières nations*

2008 Jardin botanique de Montréal, *Jardin des Premières nations*

2015-2005 Musée canadien de la civilisation, *La courtoisie de l'appartenance*, tournée pancanadienne

2017 Langage Plus, Alma, *Oubliées ou disparues*

2018 Urban Shaman, Winnipeg, *Oubliées ou disparues*

2018-2019 Musée de la civilisation de Québec, *Oubliées ou disparues*



MEMBRE DU JURY SAKAY OTTAWA

Sakay Ottawa (prononcer Sagui) est auteur, compositeur et interprète musical autochtone depuis plus de 20 ans. Son style de musique est le folk-rock. D'origine Atikamekw, une des dix Premières Nations au Québec, Sakay est natif de Manawan dans la région de Lanaudière. Il y habite toujours avec sa famille.

Sakay a deux grandes passions dans la vie qu'il gère avec brio dans son quotidien: l'éducation et la musique. Il est d'ailleurs directeur de l'école secondaire de sa communauté. (Il a déjà occupé, entre autres, le poste de directeur des Services éducatifs, linguistiques et culturels au Conseil de la Nation Atikamekw à La Tuque en 2008 durant un an. En août 2010, il a agité à titre de conseiller au sein du Conseil des Atikamekw de Manawan pendant quatre ans, ce qui l'a amené à s'impliquer davantage auprès des siens.) Marié et père de quatre enfants, sa famille ainsi que la préservation de la culture autochtone et de sa langue Atikamekw sont au cœur de son univers. Il s'implique activement dans sa communauté, surtout auprès des jeunes en leur donnant l'espoir et la fierté tant recherchés.

La musique étant un langage universel, c'est par ce moyen qu'il aspire à faire connaître sa nation et sa culture partout au Québec afin d'établir les ponts entre l'ancien et le nouveau monde.



MEMBRE DU JURY DAN BIGRAS

Dan Bigras s'est d'abord fait connaître comme auteur-compositeur-interprète dans le circuit des bars. Mais dès les années 90, il devient une force vive de la scène rock québécoise.

Douze albums plus tard, Dan Bigras nous revient avec son nouveau disque, son nouveau son et ses nouvelles histoires.

Le chanteur est aussi comédien et mène une carrière parallèle au cinéma; il scénarise et réalise *Le ring intérieur*, un documentaire sur les combats ultimes. L'accueil enthousiaste l'encourage à continuer dans cette voie. En 2005, il scénarise, réalise et signe la musique de *La rage de l'ange*, dans lequel il interprète aussi un rôle. On le voit par ailleurs à la télévision et est également professeur de création artistique pour les jeunes de Star Académie en 2004.

Depuis bientôt 30 ans, Dan Bigras en est le porte-parole et organise chaque année le célèbre *Show du Refuge* qui amasse des fonds pour venir en aide aux jeunes de 17 à 24 ans. Idéaliste mais terre-à-terre: on reconnaît bien là Dan Bigras!

En prévision du Gala de musique autochtone Teweikan 2019, la Société de communication Atikamekw-Montagnais a fait appel à 3 artistes provenant du milieu artistique autochtone et non-autochtone afin de composer le jury.

Les membres du jury se réuniront au plus tard le 23 août 2019 afin d'analyser l'ensemble des dossiers de mise en candidature dûment complétés par les artistes et groupes des Premières Nations du Québec et Labrador incluant les Inuits.

Au total, le jury aura à déterminer un maximum de 3 finalistes ainsi que les lauréats dans chacune des 9 catégories.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Outre les critères d'admissibilité émis dans chacune des catégories, lors de l'analyse l'ensemble des dossiers de mise en candidature, tous les artistes et les groupes seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité de l'interprétation
- Originalité
- Qualité artistique
- Harmonie (textes et musique)
- Apport à la musique autochtone et rayonnement

En cas d'égalité, un pourcentage sera attribué à la qualité du dossier de mise en candidature afin de déterminer le lauréat.

ANIMATION DU GALA



ANNE PANASUK

MAÎTRE DE CÉRÉMONIE GALA 2019

D'abord anthropologue (MSc Université de Montréal), Anne Panasuk est venue au journalisme il y a 35 ans, en commençant comme reporter à Radio-Canada Côte-Nord. Elle s'est rapidement dédiée à l'enquête et aux longs reportages pour la télévision de Radio-Canada: émissions Enjeux, Zone libre et Enquête où elle s'est démarquée ces dernières années avec des reportages portant sur les réalités autochtones; le plan nord, les abus sexuels commis par certains policiers de la SQ, les enfants disparus innus ou atikamekws, les agressions sexuelles de dix Oblats et un balado, «Histoires d'enquêtes:

chemin de croix». L'excellence de son travail a été souligné par une douzaine de prix dont un Gémeaux, trois Judith Jasmin (meilleurs reportages de l'année au Québec), deux Prix en journalisme économique et financier (Caisse de dépôt et placement du Québec et Bank of America Merrill Lynch), Tribute to investigative journalism du Canadian Journalism Foundation, Médaille d'or au New York Festival World's best TV & Films.

LES CATÉGORIES À L'HONNEUR

Gala de musique Autochtone
TEWEIKAN
Aboriginal Music Gala

CAHIER DE
MISE EN
CANDIDATURE
DES ARTISTES

2019

- 1 ARTISTE OU GROUPE S'EXPRIMANT DANS UNE LANGUE AUTOCHTONE
- 2 ARTISTE OU GROUPE DE MUSIQUE TRADITIONNELLE
- 3 ARTISTE OU GROUPE DE MUSIQUE D'EXPRESSION MODERNE
RAP, ÉLECTRO, TECHNO, REGGAE, SLAM (sans toutefois se limiter à d'autres styles musicaux contemporains non-inclus dans les catégories spécifiques)
- 4 ARTISTE OU GROUPE DE STYLE COUNTRY
- 5 ARTISTE OU GROUPE DE STYLE FOLK
- 6 ARTISTE OU GROUPE DE BLUES ET/OU ROCK
- 7 ARTISTE OU GROUPE DE LA RELÈVE
- 8 MEILLEUR ALBUM
- 9 MEILLEUR SPECTACLE
- 10 PRIX COUP DE CŒUR DU JURY
- 11 PRIX TEWEIKAN HOMMAGE ET RECONNAISSANCE

Tous les prix seront accompagnés d'une bourse de 2000 \$ sauf pour le Prix Coup de cœur du Jury qui est de 1000\$.



1 ARTISTE OU GROUPE S'EXPRIMANT DANS UNE LANGUE AUTOCHTONE

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un album ou un minimum de 5 pièces musicales en langue autochtone dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins 5 spectacles sur scène devant public dont le contenu est de 100% en langue autochtone, dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).

2 ARTISTE OU GROUPE DE MUSIQUE TRADITIONNELLE

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un minimum de 3 pièces musicales de musique traditionnelle autochtone dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins 5 spectacles sur scène devant public dont le contenu est en langue autochtone et dont les instruments de musique utilisés réfèrent et/ou sont inspirés des traditions autochtones, dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).



3 ARTISTE OU GROUPE DE MUSIQUE D'EXPRESSION MODERNE (RAP, HIP-HOP, ÉLECTRO, TECHNO, REGGAE, SLAM) (sans toutefois se limiter à d'autres styles musicaux contemporains non-inclus dans les catégories spécifiques)

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un album ou un minimum de 5 pièces musicales de musique d'expression moderne autochtone dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins 5 spectacles sur scène devant public, dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone.

Jacques Névashish

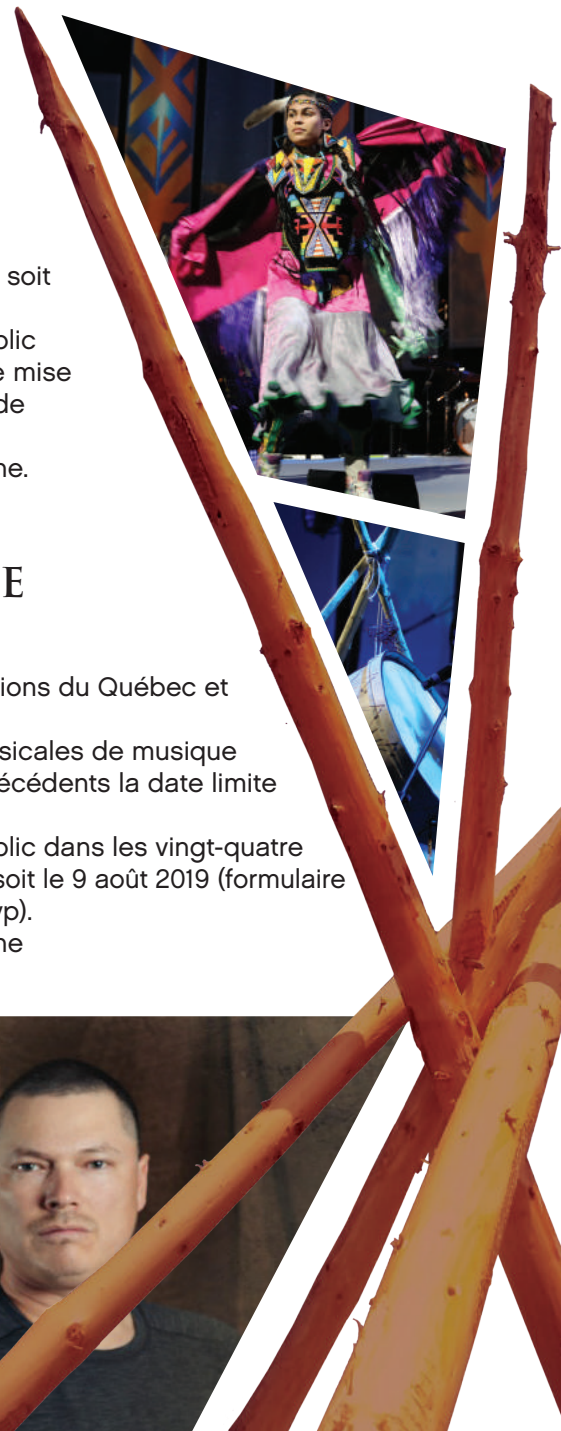


4 ARTISTE OU GROUPE DE STYLE COUNTRY

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un album ou un minimum de 5 pièces musicales de musique de style country dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins 5 spectacles sur scène devant public, dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone.

5 ARTISTE OU GROUPE DE STYLE FOLK

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un album ou un minimum de 5 pièces musicales de musique de style folk dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins 5 spectacles sur scène devant public dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone.



6 ARTISTE OU GROUPE DE STYLE BLUES ET/OU ROCK

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un album ou un minimum de 5 pièces musicales de musique de style blues et/ou rock dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins 5 spectacles sur scène devant public dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone

7 ARTISTE OU GROUPE DE LA RELÈVE

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un album ou un minimum de 5 pièces musicales tout style de musique confondu dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins de 3 à 5 spectacles sur scène devant public dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).
- Le jury prendra en considération la chance donnée à un nouvel artiste de développer une longue carrière fructueuse.
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone.

Florent Volland

8 MEILLEUR ALBUM

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir fait paraître un album, toutes catégories musicales confondues dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Avoir présenté au moins 5 spectacles sur scène devant public dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019 (formulaire d'attestation de présentation d'un spectacle à compléter svp).
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone.

9 MEILLEUR SPECTACLE

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Avoir présenté sur scène devant public un minimum de 10 à 15 spectacles à travers le réseau de salles de spectacle, festivals et événements autochtones reconnus (Pow wow, Makusham, Fêtes autochtones) ou en salles de spectacle, fêtes et festivals non-autochtones, autant au Québec que sur le marché extérieur du Québec, dans les vingt-quatre (24) mois précédents la date limite de mise en candidature soit le 9 août 2019.
- Les finalistes dans cette catégorie seront soumis au Vote du public.
- Support audiovisuel si disponible.
- 10 à 15 formulaires de diffuseurs dûment complétés et signés par le diffuseur.
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone

Alexandre McKenzie

10 PRIX COUP DE CŒUR DU JURY

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Prix décerné par les membres du jury parmi l'ensemble des artistes et groupes ayant déposé un dossier de mise en candidature et ce, tout style musicale confondu.
- Préjugé favorable au contenu en langue d'origine autochtone.

Les artistes et groupes n'ont pas à déposer de dossier de mise en candidature dans cette catégorie.

11 PRIX TEWEIKAN HOMMAGE ET RECONNAISSANCE

- Artiste ou groupe d'expression musicale des Premières Nations du Québec et du Labrador incluant les Inuits.
- Prix décerné par l'Académie (composée de 5 membres désignés par le promoteur du gala) à un artiste ou un groupe ayant, par sa carrière musicale, participé de manière significative notoriété de la musique autochtone au sein de la communauté culturelle autochtone et non-autochtone.
- La créativité, l'innovation et le rayonnement de la culture autochtone au Québec et à l'extérieur du Québec, tout comme le succès global de sa carrière, seront parmi les critères qui détermineront le lauréat.

Les artistes et groupes n'ont pas à déposer de dossier de mise en candidature dans cette catégorie.



ATTENTION:

Toutes les informations que vous inscrivez sur ce formulaire doivent être vérifiées et l'orthographe des noms doit être rigoureusement exacte. Celles-ci seront utilisées afin de produire tous les documents relatifs au Gala Teweikan. **MERCI DE VOUS ASSURER DE L'EXACTITUDE DES PRÉSENTES.**

COCHEZ LA OU LES CATÉGORIES DANS LAQUELLE OU LESQUELLES L'ARTISTE OU LE GROUPE S'INSCRIT.

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Langue Autochtone | <input type="checkbox"/> Style Folk | <input type="checkbox"/> Meilleur Spectacle |
| <input type="checkbox"/> Musique traditionnelle | <input type="checkbox"/> Style Blues et/ou Rock | |
| <input type="checkbox"/> Musique d'expression moderne | <input type="checkbox"/> La Relève | |
| <input type="checkbox"/> Style Country | <input type="checkbox"/> Meilleur Album | |

Artiste:

Titre album/spectacle:

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT RESPONSABLE

Prénom et Nom:

Adresse:

Ville:

Province:

Code Postal:

Courriel:

Téléphone:

MATÉRIEL REQUIS POUR L'INSCRIPTION

DATE LIMITE: 9 AOÛT 2019

- 5 copies de l'album (CD) ou fichier électronique (support USB) d'un minimum de 3 à 5 pièces selon la catégorie.
- 1 copie du présent formulaire dûment rempli et signé par l'artiste ou le représentant.
- Formulaire d'attestation de 5 à 15 spectacles selon la catégorie dûment remplis et signés par le ou les diffuseurs.
- Fournir une traduction résumée en français des textes de chacune des pièces musicales (4 à 5 lignes /pièce).
- Biographie de l'artiste (maximum 1/2 page).
- 2 photos différentes et récentes de l'artiste.
- Texte descriptif des activités artistiques incluant les raisons justifiant une mise en nomination (1 page maximum).

ATTESTATION

«J'atteste par la présente détenir la totalité des droits de propriété intellectuelle dont les droits d'auteurs ainsi que les droits moraux associés à ma prestation, ma chanson et ma musique faisant l'objet du Gala Teweikan ou, le cas échéant, que je détiens toutes les autorisations légales nécessaires des détenteurs de ces droits pour les utiliser et autoriser le Gala Teweikan à diffuser et reproduire ma prestation. Je reconnais être responsable du contenu de ma prestation au Gala Teweikan et dégage le Gala Teweikan ainsi que ses représentants de toute responsabilité à cet effet. J'atteste par la présente que les renseignements sont exacts et je m'engage à me conformer à la réglementation du Gala Teweikan pour l'octroi d'un prix. À défaut de quoi, le Gala Teweikan se réserve le droit d'annuler la présente inscription.»

Signature de l'artiste ou du représentant:

Date:

SOCAM - GALA DE MUSIQUE TEWEIKAN 2019

50, Boulevard Bastien - Bureau 600 - 4^e Étage Wendake (QC) G0A 4V0

ATTENTION:

Toutes les informations que vous inscrivez sur ce formulaire doivent être véridiques et vérifiables. Toutes les cases doivent être dûment complétées. Un formulaire par spectacle et par diffuseur. L'organisation du Gala Teweikan se réserve le droit de vérification auprès des diffuseurs.

RENSEIGNEMENTS ARTISTE

Nom de l'Artiste ou du Groupe: _____

Responsable: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____

Code Postal: _____

Courriel: _____

Téléphone: _____

DIFFUSEUR

Nom du diffuseur et/ou de l'évènement: _____

Salle de spectacle: _____

Adresse et Ville: _____

Nom du responsable: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

Date du spectacle: _____

Nombre de personnes ayant assisté au spectacle: _____

Signature du responsable (diffuseur): _____

Nom du responsable (lettres moulées): _____

ATTESTATION

«J'atteste par la présente que les renseignements sont exacts et je m'engage à me conformer à la réglementation du Gala Teweikan pour l'octroi d'un prix. À défaut de quoi, le Gala Teweikan se réserve le droit d'annuler le présent recensement.»

Signature de l'Artiste ou du représentant: _____

Date: _____